**1. Cadre général du Programme**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique.

**2. Contexte de la mission**

La mission porte sur une PME spécialisée dans le palissage des cultures maraîchères, notamment la tomate, à l’aide de crochets et ficelles. Actuellement basé à Agadir, le processus est majoritairement manuel et réalisé par une main-d’œuvre féminine, avec l’utilisation de ficelles non biodégradables.

La PME concernée, basée à Agadir, emploie actuellement 15 personnes dont 80% sont des femmes. Elle ambitionne de moderniser sa chaîne de valeur en intégrant une production semi-automatisée plus durable, notamment via l’usage de ficelles biodégradables issues de matières premières locales.

Dans une perspective d’efficacité et de montée en échelle, l’entreprise souhaite bénéficier d’un appui technique pour la mise en place d’une **unité de production automatisée** pour le palissage utilisant des **ficelles biodégradables**.

Cette unité sera située dans l’une des trois zones suivantes : **Drarga (Agadir)**, **Tiznit ou Ouled Teima**, retenues pour leurs viabilités techniques et leurs infrastructures adaptées.

La société recherche un **consultant technique spécialisé** pour appuyer la définition, la structuration et le montage de cette unité de production.

Cette société a planifié le recrutement de 28 personnes avant la fin de l’année 2025.

**3. Objectif de la mission**

L’objectif principal est de **concevoir et structurer l’organisation industrielle de l’unité de production**, en assurant une intégration efficace des processus automatisés de production, de stockage, d’approvisionnement.

Cela inclut la sélection des équipements, la définition des flux de production et la structuration des ressources humaines nécessaires.

**4. Résultats attendus**

Les résultats attendus de cette mission d’expertise sont comme suit :

* **R1**-Un diagnostic complet des besoins techniques et logistiques pour l’unité de production.
* **R2**-Un schéma d’implantation des équipements, des processus de production, et des ressources humaines nécessaires.
* **R3**-Une proposition réaliste et chiffrée des équipements nécessaires à l’automatisation du processus de palissage.
* **R4**-Un éclairage stratégique sur les partenariats potentiels (CRI, ADA, ONSSA, ONZOA, etc.).

**5. Activités principales et livrables attendus**

Les principales activités à mener au cours de la mission comprennent :

* **5.a. Diagnostic & état des lieux** : étude des méthodes actuelles de production et analyse du projet d’automatisation.
* **5.b. Définition de l’unité de production** : dimensionnement (superficie, équipements, flux), intégration de machines pour le palissage automatisé.
* **5.c. Rédaction de procédures** : élaboration de standards et des processus technique pour la production, la qualité, la logistique, la sécurité, le stockage, la livraison.
* **5.d. Formation et passation** : formation du personnel clé sur les nouveaux processus et appui à la transition post-implantation.
* **5.e. Recommandations pour les partenariats** : accompagnement dans la structuration des partenariats.

**Livrables attendus**

Le consultant devra remettre, dans le cadre de la présente mission, les livrables suivants :

* **L1** – Rapport de diagnostic technique et logistique.
* **L2** – Cahier des charges technique de l’unité automatisée (schéma d’implantation, équipements, personnel, flux de production).
* **L3** – Recueil des procédures de production, de qualité et logistique.
* **L4**– Rapport final de mission avec recommandations et indicateurs d’impact.
* **L5** – Note de capitalisation sur les pistes d’extension à d’autres cultures ou zones agricoles.

**6. Durée de la mission**

La mission est prévue pour une durée de **20 jours de travail effectif**, répartis sur une période maximale de **4 mois**, à partir du **mois de mai 2025**. Elle se déroulera principalement dans la région d’agadir, avec possibilité de réunions à distance.

**7. Profil du consultant**

Le Consultant proposé devra répondre au profil suivant :

**Formation académique**

* Diplôme d’ingénieur ou de master dans un domaine pertinent : ingénierie industrielle, agroalimentaire, automatisation ou disciplines proches.

**Compétences générales**

* Expertise en conception d’unités de production ou d’unités agro-industrielles
* Maîtrise des systèmes automatisés de production et des flux industriels
* Compétence en gestion de projet et en modélisation des processus
* Expérience avec les outils de planification, gestion des stocks et qualité

**Expérience générale**

* Minimum 8 ans d’expérience dans des projets similaires au Maroc (industrie légère, automatisation, agro-industrie)
* Connaissance du tissu industriel marocain et des procédures administratives d’investissement

**Atouts supplémentaires**

* Connaissance du secteur agricole ou de l’agriculture durable
* Expérience dans la valorisation de matières premières locales serait un atout (p. ex. fibres de palmier)
* Maîtrise de la langue française à l’écrit et à l’oral

**8. Conditions de mise en œuvre**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de la PME.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par la PME. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ et à l’expert principal IBF concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ et d’IBF se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, la PME reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à IBF un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

**9.Confidentialité**

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.